Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 3 (1762)

Heft: 2

Artikel: Réflexions sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en

Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382532

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

I I.

REFLEXIONS

SUR

LES MOYENS PROPOSÉS

Pour faire sleurir l'agriculture en Suisse.

PAR Mr. M.

Membre de la Société Oeconomique de FRIBOURG. 1.1

BEFLEXIONS

· AUS

LES MOVENS PROPOSES

tion faire from logst where on Stisse.

FAR Mr. M.

Menters de la Société de ondraigne de Buissbund.

REFLEXIONS

Sur les moyens proposés pour faire fleurir l'agriculture en Suisse (†).

representation and a second

Etablissement de la Société Oe- Avant conomique de Berne nous a ou- propos. d vert une carriere bien intéresfante: ses résléxions judicieuses fur l'agriculture; les reponfes qu'elle a reçues fur les questions proposées; les mémoires qui lui ont été fournis sur cet Important sujet, & la multitude de moyens qu'on a présentés pour perfectionner l'art le plus nécessaire au soutien du genre humain, a la gloire d'un Etat, & au bonheur des! Peuples, laissent peu à désirer, si ce n'est que la legislation, les Sociétés, & les Cultivateurs concourent à ce grand but; que pour en faciliter l'exécution, chacun travaille à ce qui estde son ressort, & qu'enfin on ait le courage de se détacher d'un intérêt modique, & peutêtre imaginaire, pour s'en procurer de plus importants & de plus durables. C'est le fruit que l'on espére de faire trouver aux Seigneurs de fiefs & de dime, aux Communautés & aux F 3 cul-

(†) L'auteur de ce Mémoire également distingué par ses lumières & par ses Emplois, n'a pas souhaité d'être nommé; mais son mérite, sa modestie & ses connoissances le décéleront vraisemblablement.

actionard obtained flavo(*)-

cultivateurs, par la nouvelle œconomie, que

l'on propose.

Né dans un pays heureux, par la paix & la liberté dont il jouit; & élevé dans les affaires politiques du gouvernement, je m'estimerois heureux de pouvoir contribuer à ce bonheur universel, dont s'occupent aujour-d'hui tant d'Illustres personnages, consommés dans la théorie & non moins habiles dans la pratique: Mais le peu de constance que j'ai dans mes lumières, m'auroit retenu, si le désir de servir la patrie n'eut prévalu sur la désiance que j'ai de moi-même; dans l'espérance que l'Illustre Société démélera sans peine ce qu'il y aura de praticable entre les moyens que je vais indiquer, & que son indulgence en couvrira les désauts.

Objet de ce mémoire.

Dans les discours qui ont été publiés, pour discuter les questions que la Société avoit proposées, j'ai vû l'exposition des moyens que le pays pouvoit fournir, pour étendre la culture des bleds, de saçon à en augmenter le produit: Je crois cependant pouvoir en indiquer quelques autres qui se présentent à moi dans le Canton que j'habite (*), & j'estime qu'ils peuvent être employés avec succès en d'autres endroits de la Suisse. Je les distinguerai en généraux & particuliers, en y ajoutant ce que je crois propre à saciliter l'exécution de ces moyens, aussi bien que de ceux qui ont été proposés dans les mémoires qu'on a déja lûs.

Je déclare d'abord, que je suis entiérement de l'avis de Monsieur le Marquis de Mirabeats (*) C'est celui de Fribourg. pour la liberté du commerce des bleds, de même que pour celle des laboureurs, de cultiver leurs terres comme ils le jugeront le plus à propos. La legislation ne peut influer que par les voyes indirectes de la douceur. Les exemples & les encouragemens doivent être les feuls moyens. S'il étoit question de faire marcher un attelage de bœufs, un enfant qui les précéderoit avec du sel à la main, les feroit plus avancer, qu'un charretier qui les fuivroit, le fouet toujours levé. Instruire, diriger, animer le courage & l'industrie, font les seuls moyens que peuvent employer des Sociétés Oeconomiques; la legislation qui voudra faire adopter une Oeconomie nouvelle, imitera la conduite qu'on observe pour faire changer une grande route. On dresse, & l'on applanit la nouvelle; on gêne, & l'on néglige l'ancienne, dont insensiblement les voyageurs se deshabituent.

MOYENS GENERAUX.

Les Sociétés Oeconomiques n'ont point be- Sociétés soin d'éloges pour en relever le mérite & l'u- Oeconotilité. Il est presqu'impossible qu'elles ne de miques. Viennent une source abondante de découvertes, & qu'elles ne contribuent à répandre dans le pays, les méthodes les plus sures & les mieux sondées en expérience. Ces Sociétés secondées par la legislation, éloigneront tout ce qui pourroit y être contraire, & faciliteront ce qui sera le plus avantageux à la meilleure culture des terres, & au commerce de leur

produit. Je voudrois que de telles Sociétés s'introduisissent dans toutes les Capitales de la Suisse; qu'elles liassent entr'elles une étroite correspondance; qu'elles eussent le droit de représentation aux Souverains, dans les cas où la legislation devroit concourir; & celui d'exécution lorsqu'il émaneroit des ordres à ce sujet. Ces Sociétés seroient le bureau d'adresse, auquel chaque citoyen, zelé pour le bien public, seroit invité à porter ses nouvelles découvertes. Elles en feroient part aux Sociétés correspondantes, & après en avoir examine & vérifié l'utilité, elles les rendroient publiques par leurs Journaux. Elles en infinueroient l'usage aux communautés, & aux cultivateurs, par des feuilles imprimées dans le langage le plus vulgaire, & le plus intelligible; en y joignant & le précis des avantages qui devroien? en resulter, & la méthode à observer pour les faire réuffir.

ou Socié. tes fubal. Pays.

Il est aussi absolument nécessaire d'établis dans chaque communauté ou paroisse, des ternes du Maitrises ou Sociétés subalternes, composées des cultivateurs les plus expérimentés & les plus intelligens, selon le genre de culture de chaque district; de vignerons dans les vignobles; de vachers dans les montagnes, toujours mêlés cependant des cultivateurs de champs & de prés. C'est à ces corporations que les Sociétés des villes feroient parvenir les ordres de la legislation pour les faire exécuter, & les avis des nouvelles découvertes pour les répairdre parmi les agriculteurs. On verra plus antplement dans la fuite, les autres fonctions de ces Sociétés ou Maitrifes.

Il est certain que rien ne peut mieux for- Ecoles mer un habile cultivateur que l'expérience : d'agriculmais rien aussi de plus facile à s'échaper qu'une découverte, dont on ne connoitroit ni la cause efficiente, ni les précautions à prendre, pour qu'elle n'échoue pas dans la pratique. La moindre différence de terroir, de saison, d'engrais, d'exposition, peut la faire manquer & abandonner pour toujours, si elle n'est pas apuyée sur des principes solides, & secondée par l'art de la manipulation. Aussi, à mon avis, aucun sujet ne mériteroit mieux des Ecôles publiques, (†) que celui qui doit fournir à tous nos besoins, & aux plus solides agrémens. Si l'on accordoit à ces Sociétés & à ces Maitrises un terrain un peu spacieux dans les communes, d'ailleurs si préjudiciable à la culture des terres; elles pouroient joindre la pratique à la théorie par des expériences journalières qu'on y feroit comme dans un jardin de botanique.

Quoiqu'en disent les personnes qui croient Maitres qu'on ne fauroit trop restreindre l'éducation d'écoles. du peuple, rien de mieux affurément que de bons maitres d'école dans chaque communauté. Il importe beaucoup à un bon cultivateur, à un chef de famille, à un Occonome, de savoir lire, écrire, & chiffrer, tant pour la

(†) Un Prince de Saxe Gotha avoit eu cette idée, & avoit établi une sorte de catéchisme rural. C'est Ernest le pieux.

vente de ses denrées, que pour tenir une notte exacte des diverses opérations qu'il fait sur ses terres. Ne sera-t-il pas utile encore qu'il puisse s'instruire par la lecture des Journaux, ou du moins par celle des seuilles que les Sociétés d'agriculture pouront lui communiquer?

L'Ecole d'agriculture pouroit insensiblement mettre en état ces Maitres d'Ecoles de donner à leurs élèves les élemens de l'agriculture, en les préparant ainsi de bonne heure à l'art pour

lequel ils semblent nés.

Jardiniers & autres professions.

Il est incontestable que les divers arts & métiers font une diversion considérable aux travaux de l'agriculture. La culture des terres demanderoit des hommes qui s'y dévouassent entiérement; si l'on en excepte les charons & les maréchaux, dont chaque paroisse devroit avoir à raison de ses besoins : Mais ce que je voudrois surtout, est que chaque communaute attirât & entretint un bon fardinier, auquel elle donneroit un ou deux arpens de ces pernicieuses communes, pour y former un jardin & une pépinière. On pouroit y ajouter une portion de bois d'affoyage comme aux antres membres de la communauté. Ce seul moyen rempliroit en peu de tems la Suisse de tous les fruits propres à son climat; de même que des meilleurs légumes & autres productions inconnues dans les villages, dont elles feroient bientôt la richesse, en même-tems qu'elles porteroient l'abondance dans les villes. Ces jardiniers, dont la plûpart seroient entendus dans la culture des terres, seroient d'un grand

grand fécours aux Sociétés subalternes pour expliquer & mettre en pratique les instructions qu'elles recevroient de celles des capitales.

Le moyen le plus fur d'introduire une meil- Encouraleure culture des terres, seroit sans contre-gemens. dit celui des encouragemens; & les encouragemens les plus efficaces sont les recompenses honorifiques. Ainsi la Société de la capitale pouroit faire donner à ceux qui auroient inventé ou introduit quelque nouvelle méthode d'œconomie plus avantageuse, des actes honorables de services rendus à la patrie, qu'on distingueroit en première & seconde classe, selon l'importance de l'invention. Ceux qui seroient munis d'un acte pareil auroient la préséance dans toutes les assemblées publiques, & cela dans la classe à laquelle appartiendroit le service qu'ils auroient rendu, par priorité de dâte sur ceux qui viendroient après eux. Ils seroient des là, de droit, membres des Sociétés subalternes ; & ces actes devroient leur servir de recommandation dans tous les cas, où ils auroient quelque grace ou quelque emploi civil ou militaire à demander. On Pourroit encore les exempter des charges publiques, & des journées de communauté. Il y auroit une infinité d'autres recompenses ou petites distinctions à donner, sans faire tort à personne, & dont l'effet seroit admirable.

Chaque communauté a presque par tout quelque usage de culture qui lui est propre, mes locapour certaines productions de la terre; quel- les. que façon ou méthode particulière qui lui réuf-

sit & qui pourroit s'introduire avec succès, fi non par tout, du moins en divers lieux, si elle y étoit connue. Pour donner lieu à cette communication, il faudroit que les Sociétés des villes en prissent une exacte information par le canal des Sociétés subalternes & des experts connus dans ces divers lieux. Entre ces divers usages, elles choisiroient ceux qu'elles jugeroient devoir être communiqués pour les rendre plus communs. On découvrira dans ces recherches mille bonnes chofes qui surprendront les plus habiles, & qui fortifiées par d'heureuses expériences, donneront à ceux qui les auront faites la facilité de décider en quels lieux, à quel terroir, & avec quelles précautions il convient de les appliquer.

Paffations à clos.

Un particulier qui veut entreprendre d'améliorer un domaine sec & maigre, commence par chercher les moyens d'augmenter ses fourages, & par là les engrais, sans lesquels il attendroit vainement de meilleures & de plus abondantes productions. Il en sera de même d'un Souverain ou d'une Société Oeconomique qui prend à cœur de faire prosperer la culture des terres dans son pays. Le vrat moyen d'y réussir sera de protéger & de laciliter tous les établissemens qui tendent à ces améliorations. Pour faire la guerre il faut de l'argent, & pour bonifier les terres il faut des prés naturels ou artificiels. Avec ce fecours les jardins, les vignes, les champs, les cheneviers, les prés même, tout prosperera? comme tout languira s'ils en sont privés. Si 1'011

l'on m'objecte que je n'indique rien là qui ne soit déja connu, je répondrai, que ne le faiton, puisqu'on le peut, en permettant, en encourageant, en facilitant les passations à clos! Tout terrein fermé, quelque mauvais qu'il soit, peut devenir un pré naturel avec des eaux, ou artificiel avec le treffle, la luzerne & l'efparcette ou fainfoin. Par ce moyen chaque district peut augmenter du plus au moins ses fourages; par eux les engrais, & par ceux-ci toutes fortes de productions. Il n'y a que deux obstacles a lever à cet égard; l'un de la part des Seigneurs Decimateurs, l'autre de celle des communautés, qui ont droit de paturage. Celle-ci se trouvera levée dans l'article suivant où l'on parle des paquis communs. Quant à l'autre, on prie Mrs. les Décimateurs de conlidérer qu'un plus petit terrein bien cultivé produira beaucoup plus de grain qu'une plus grande étendue de champs, auxquels on ne peut donner ni les labours, ni les engrais, dont ils ont besoin. D'ailleurs par le desfaut de ces secours, ne reste-t-il pas bien des champs en friche, & souvent pendant un nombre d'années? Ces nouveaux clos, auparavant labourés, pourront donner pendant six ans des engrais aux autres champs, après quoi on n'aura qu'à les remettre en culture pour leur faire Produire des bleds avec abondance. De plus, felon la pratique des meilleurs cultivateurs, ces mêmes clos pouront doubler les semailles en des années de disette, qui par ces nou-Veaux produits ne poura que diminuer; & ils

augmenteront par là considérablement la valeur des dimes. Qu'on ne craigne point de multiplier les hayes; la facilité qu'on donnera aux échanges, la nécessité de planter des saules, peupliers, fresnes, taillis, de toute elpèce pour supléer à la disette des bois; enfin d'autres clotures, qu'une industrie forcée par le besoin poura inventer, remédieront à ces prétendus inconvéniens.

Commuquis com-

muns.

Il est superflu de s'étendre sur le tort émines & pa- nent que les paturages en général, & plus encore les communes font à la cultivation. Les mémoires inférés dans le journal Oeconomique le démontrent clairement: Tous les cultivateurs intelligens en conviennent, & l'experience prouve qu'il faut le double ou le triple de terrein pour faire le paquis d'une vache, qu'il n'en faudroit, surtout en prés artificiels, pour la nourrir à la crèche: Sans parler des engrais confidérables que cette méthode produiroit, il ne faut que des yeux pour se convaincre du désordre des paquis communs, abandonnés comme ils le sont à toute sorte d'animaux, qui les foulent; étouffés ou occupés par les ronces, les pierres, les broulfailles, les eaux dormantes; tout cela en dérobe une bonne partie, qui pouroit être bien plus utilement employée par la culture.

> On pouroit ajouter ici quelques moyens à ceux qui ont déja été proposés, pour parvenir plus facilement à l'extinction totale de ces communs.

1°. D'établir des bourses de communauté dont dont les rentes, après avoir pourvû aux depenses publiques, & prélevé le tiers pour l'assistance des pauvres (*) seroient également partagées entre tous les chess de famille, sous cette reserve cependant, qu'en cas de perte d'un capital, il sut retenu successivement quelque partie de ces rentes pour le remplacer.

2°. Cela fait, on pouroit vendre ces fonds communs, en reservant la directe Seigneurie, en faveur de qui de droit, & la dîme à la communauté; les Seigneurs décimateurs ne pouvant à mon avis avoir ici aucun droit.

3°. Peut-être seroit-il mieux d'admodier ou d'aberger ces sonds sous une cense perpétuel-le, la dîme comprise, pour des raisons qu'on établira dans la suite, en parlant des dîmes avec un entrage du tiers ou du quart de la

valeur des piéces ainsi abergées.

4°. Il y a des endroits où les communiers se partagent les communes, pour en jouïr chacun à part; ce qui vaut mieux sans contredit que d'en jouïr vaguement en commun paquis: Mais cette méthode est encore désectueuse, en ce que ceux qui jouïssent de ces parcelles sont trop peu intéressés à les faire valoir par des travaux assidus ou par des avances d'ar-

gent

^(*) La bourse des pauvres ainsi augmentée, seroit particulièrement destinée, après l'assistance des malades & des vieillards, à faire apprendre à de jeunes pauvres de la communauté les métiers de maréchaux, de charrons, & sur tout de jardiniers. Peut-être encore à former de bons maitres d'école.

gent, qu'on ne fait volontiers que sur des fonds

tenus en pleine proprieté.

5°. D'autres pour mieux remplir ce but, font des partages, qui transmettent la propriété, & auxquels ils donnent la forme de substitutions inaliénables: mais la multiplication d'une Famille & la diminution de quelque autre en seront sentir dans la suite les réels inconvéniens. Du reste, en quelques mains que passent ces terres, peu importe, pourvû que les Communautés & leurs pauvres en tirent la rente, qui sera toujours plus considérable entre les mains des Individus, qu'elle ne peut l'être par une jouissance commune du Corps entiers.

sement les passations à clos, en ne le permettant néanmoins que sous une cense annuelle en faveur de la commune. Cette sur-cense ne porteroit aucun préjudice au Seigneur de sief, parce que l'assignal croitroit en valeur, par les bonisications, bien au delà du capital de cette

seconde cense.

Vente des Domaines des châtaux.

Rien n'est plus nuisible à la population, & aux progrès de l'agriculture que les grands domaines; sur tout lorsqu'ils tombent ou qu'ils restent en main morte. Ces terres sont ordinairement les plus mal cultivées, singulièrement celles des châteaux, dont les fermiers incertains de leur sort, à l'expiration de chaque présecture, ne pensent qu'à en succer toute la substance. Les Balliss même, s'ils veulent saire cultiver ces domaines par domestiques, ou n'ont pas assez de connoissance de ce qu'ils entreprentations de chaque présectiver ces domaines par domestiques, ou n'ont pas assez de connoissance de ce qu'ils entreprentations de ce qu'ils entreprentations de chaque présectiver ces domaines par domestiques, ou n'ont pas assez de connoissance de ce qu'ils entreprentations de ce qu'ils entre prentations de ce

prennent, ou le terme de leur administration est trop court pour qu'ils puissent recueillir les fruits de leurs dépenses & de leurs travaux. On ne pouroit donc rien faire de mieux que d'alliener la plus grande partie de ces terres, & de les mettre dans le commerce. Les censes directes, les foccages, les dimes, les laods augmenteroient, & les dépenses du Souverain pour le maintien de tant de bâtimens, & pour l'indemnité des cas d'ovailles étant supprimées, il en résulteroit une épargne considérable. Un petit domaine suffira Pour les besoins d'un Ballif & pour ses agrémens. Il pourra le faire cultiver sans embarras par ses domestiques, le bonifier, & s'exercer en mème tems par des expériences peu couteuses, & qui ne l'exposeront à aucun risque.

Qu'il seroit à désirer que l'on pût engager Autre les autres main-mortables, tels que les Cou-main vens, les Corps Ecclésiastiques, les hopitaux, & morte, les possesseurs de fonds substitués, à convertir leurs domaines (ruraux surtout) en lettres de rente ou en biens de montagnes, qui n'exi-

gent pas tant de soins & d'œconomie.

Malgré l'apparente disette des bois, je crois qu'on pouroit en extirper une grande quantité, Pour en ramener l'abondance, ou si cela a trop l'air de paradoxe, pour en diminuer le besoin. Je tire ma preuve de l'expérience & d'un exemple qui est sous nos yeux. Dans les contrées situées entre le lac de Neufchatel & les villes de Payerne & d'Avanches; aux environs d'Estavayer sur le lac & de St. Aubin, appellés II. Part. pays

Deffrichemens des bois. pays de la Broye, & de Vully, on n'aperçoit presque point de forêt; mais de vastes campagnes, plusieurs villes & de grands villages très bien peuplés. Malgré cela le bois, du moins celui à bruler, n'y est pas plus cher qu'ailleurs : D'où vient cela ? Nécessité est la mére de l'industrie. Ce manque de forêts oblige les habitans de ces contrées à mieux œconomiser le bois, qu'on ne le fait en d'autres lieux, ou par trop d'abondance on en laisse pourir sur le terrein ou fur la plante une quantité prodigieuse. La rareté du bois les contraint de batir en pierre, & de couvrir leurs maisons de tuiles; de planter des hayes vives farcies d'arbres, la plûpart fauvages, qui fans nuire trop aux champs dont ils font l'enceinte, sans prendre sur ces possessions que très peu d'espace; fournissent de bonnes cloisons, du bois de chaut fage, de menuiserie & quelque fois de charpente. Le même besoin fait encore qu'on ne néglige aucun de ces petits recoins humides où les saules & les peupliers peuvent bien venir. Si l'on mettoit les autres contrées dans la même nécessité, on y verroit bientôt nais tre la même industrie & les mêmes ressources. La cherté des bois n'a jamais causé de dépopulation, ni la ruine d'un païs; cette cherte d'ailleurs est bien préférable à celle des bleds & des autres grains. Les montagnes fournit ront toujours assez de bois à bâtir; qu'importe qu'il devienne d'un prix un peu plus haut par le transport? le prix des voitures circule dans le canton, au lieu que celui qu'on exporte pour

pour l'achat des bleds étrangers ne rentre jamais. Qu'on extirpe du moins dans ces grandes forêts où le soleil ne peut jamais pénétrer, & où régne un froid éternel, qui comme le remarque M. STAPFER, rend nôtre climat Plus apre, (†) & cause surement une bonne partie des grêles & des orages que nous essuyons annuellement. On a remarqué dans ce canton de Fribourg, en la forêt du Gibloux, que lorsqu'il se léve en Eté un petit brouillard près d'une fontaine extrêmement fraiche, on peut s'assurer d'avoir un orage le même jour (*). Combien de belles prairies, de champs fertiles, & de gras paturages pourroient s'établir dans ces lieux où tant de bois dépérissent inutilement; sans avoir presque d'autre usage que de nourir la fainéantise, ou d'endormir l'industrie de ceux qui y coupent à volonté ce qu'il y a de plus beau & de micux à leur bienséance: cet article mériteroit surtout l'attention des supérieurs, & il ne seroit pas moins avantageux que la legislation introduisit une meilleure régie pour la conservation des autres bois.

G 2

Une

(†) On peut voir aussi là dessus le Mémoire de Mr. Seigneux de Correvon Tom. 1. 2. Part. pag. 165.

(*) Le même phenoméne est observé en d'autres endroits; sinsi au couchant du païs de Vaud, lors qu'au matin l'on voit s'élever en Eté sur les bois de Montricher un petit nuage, souvent même dans un tems si beau & si calme qu'on n'en aperçoit aucun autre, il est rare que celà n'indique, & n'amène vers le soir un orage, dont les matières s'amassent dans le même endroit.

Lettres Une des causes de la mauvaise culture en de rente. bien des endroits, est la facilité qu'a le paisan de faire des emprunts, en hypothéquant trois à quatre fois la même piéce de terre; ce qui le conduit bientôt à faire decrêt de ses biens. Il est certain qu'un tel débiteur voiant la décadence de ses affaires, néglige ses fonds plufieurs années avant sa faillite; & en tire tout ce qu'il peut, sans songer à les soutenir, ou à en augmenter la valeur. Les créanciers colloqués tiennent à peu près la même conduite, jusques à ce que ces terres aient retrouvé un maitre stable qui en devienne dès là le solide cultivateur. Rien ne pouroit mieux remedier à ce grand inconvénient, que l'usage du Balliage de Schwartzembourg, dans lequel le possesseur d'un fond ne peut emprunter à lettre de rente que la moitié de la valeur de sa terre, & peut toujours avec le furplus subsister commodément.

MOYENS PARTICULIERS pour augmenter la culture des bleds, & celle des prairies.

L'augmentation des paturages, furtout dans Paturales païs de montagnes, est certainement, quoi ges. qu'en dise M. DE MIRABEAU, la cause de la dépopulation de ces contrées. C'est un fait certain; les rolles militaires, & la diminution des focages le prouvent depuis 50. ans (†)

^(†) Ceci regarde principalement le canton de Fribourg, & sera mieux compris dans ce pays là, & en général dans les parties montagneuses de la Suisse.

que la fureur de reduire les meilleurs prés en paturages y a régné. Le Prince y perd des Sujets, le Seigneur perd des focagers, & les dîmes y ont baissé de la moitié pour le moins. C'est en même tems la cause du renchérissement des grains; les habitans mangeant beaucoup plus de pain qu'autresois, & semant beaucoup moins qu'ils ne faisoient. Il est vrai que cette œconomie produit plus, & coute moins au cultivateur: mais rien ne compense le tort qu'elle fait au bien général. La trop grande quantité de fromages qui se fabriquent nuit à ce commerce, & fait renchérir non seulement les bleds; mais encore le bétail gras, le beure, & les fromages maigres, nourriture nécessaire

au peuple.

On ne peut guéres opposer à ce mal que des remèdes généraux, peu susceptibles d'aucun détail. Il y a environ dix ans que le Souverain desfendit ces nouvelles reductions en paturages, dès l'épôque du réglement : mais outre que le mal étoit déja fait, & que par là on ne remédioit point au passé, une deffense pareille gêne extrêmement les cultivateurs, ce que la legislation doit éviter avec soin. Elle les gêne, comme je l'ai vû de mes propres. yeux, étant Ballif; parce qu'il y a des terreins qui par des inondations & des ravines accidentelles, ne sauroient plus être cultivés en grains, ni laissés en prés. D'autres se trouvent attaqués de tems en tems par une quantité de vermine qui ronge toutes les productions dela terre. L'expérience a démontré que l'unique moyen de la détruire, étoit d'y faire paturer le bétail pendant quelques années, ce qui réussit surtout en des années pluvieuses; parce que les vaches écrafent avec leurs pieds, & même par leur seul poids une infinité de vers d'hannetons, ce qui délivre le païs des han-

netons même qu'ils auroient produit.

On proposoit encore de faire rendre aux biens qu'on appelle tenemens du bas (†), les prés qui leur ont été foustraits depuis 50, ans pour en faire des paturages : mais outre que ce moyen tomboit dans l'inconvénient qu'on vient d'exposer, il étoit encore d'une exécution trop difficile; trop sujet aux partialités & aux connivences dans l'énumeration des piéces qui le seroient trouvées au cas de la loi.

Le moyen le plus fûr & le plus facile à mettre en œuvre, est certainement celui qui est actuellement chez nous l'objet d'une commilfion. Il n'est question que de fixer le tems auquel doit commencer l'alpage (*); plus on le retardera, & moins on aura de prés à patitrer.

(†) Ces tenemens du bar, sont sans doute dans le canton de fribourg ce que l'on appelle ailleurs les montagnes basses, où commencent à paitre les troupeaux, avant de gagner les paturages plus élevés.

(*) On appelle alpage en quelques endroits de la Suisse, le paturage des alpes, & en général des montagnes de la Suisse. Ce terme n'est pas usité dans le canton de Berne: mais il pourroit l'être, vu sa commodité. Il l'est d'ailleurs, à ce qu'on affure, dans le canton de Fribourg, dans le comté de Neufchatel. & dans le mandement d'Aigle.

rer. Des personnes sort versées dans ce genre de culture voudroient le déterminer au 12. ou 15. de Juin; mais je croirois plus convenable de ne rien précipiter, & de ne point faire d'une manière trop brusque un changement qui auroit de grandes influences dans le canton. Il faudroit, à mon avis, y proceder insensiblement, & commencer à fixer l'alpage au 25. May; quelques années après au 1. de Juin; & sur les informations que la commission prendroit de l'effet que ce changement auroit produit, on pouroit statuer un jour fixe pour l'avenir.

Le fruit de ce réglement seroit que les admodiataires des paturages n'aiant qu'un terme fort court pour rester avec leur bétail dans ce que nous appellons les Gietes ou herbes printaniéres, n'en pouroient admodier que fort peu, dans la crainte certaine de perdre les herbes. des hautes montagnes, qui par le moindre retard deviendroient trop dures pour des vaches à lait; & de là suivroit nécessairement le rétablissement de nombre de prés, le labourage même qui reprendroit vigueur, en proportion au terme fixé à l'alpage. La population augmenteroit avec la culture des bleds & des autres plantations. Il en refulteroit encore un bien dans les pays de plaine d'où se tirent les vaches pour les alpages : c'est que les cultivateurs. se voyant obligés de tenir quelques semaines de plus leurs vaches dans les écuries, seroient contraints, ou à créer de nouveaux prés pour leur entretien, ou à convertir en prés leurs. mifé-

miférables paturages pour y faire des foins, qui leur donneroient d'autant plus d'engrais pour la culture des bleds. Cette matière mériteroit un mémoire à part : mais on est tellement persuadé de la vérité de ce système, qu'on peut se contenter de ce que je viens de dire.

Marques Le commerce de fromages fouffre, par la de fro- quantité excessive qu'on en exporte; & sur tout mages. par la mauvaise qualité de ceux que bien des gens fabriquent, fans en connoitre la bonne méthode. On ne sauroit douter encore que la mauvaise qualité des paturages n'y contribue: On faisoit mieux anciennement en les destinant uniquement à nourrir des genisses & des brebis.

> Pour rémédier à ce double mal, je proposerois d'établir des maitrifes dans les lieux où se fabriquent les fromages, avec des maitres jurés qui marqueroient uniquement ceux qu'on peut appeller fromages marchands, les feuls dont on permettroit l'exportation, & qui seroient exactement visités à leur passage à Chatel St. Denys. Il faudroit encore que nul ne put se mettre dans la classe des fabriquans, que l'on appelle vachers, sans avoir été examiné & admis par la maitrife. On sentira aisément l'avantage qui en resulteroit pour le commerce, pour le choix des paturages, & même pour la culture des bleds. De telles précautions reformeroient bien des paquiers peu propres à la fabrication des bons fromages; on les delfineroit nécessairement à élever des genisses pour. l'aug-

l'augmentation des troupeaux, & les lieux humides fourniroient des foins convenables aux chevaux & de la litiére. Ces derniers engraifferoient les terres des vallées, & les premiers donneroient aux cultivateurs des terres à bleds, des facilités pour placer commodément leur genisses en Eté, à un prix fort bas. Dès lors ils renonceroient aux paturages particuliers qu'ils forment dans la plaine, au grand préjudice des

fromages & de la culture.

J'ai eu occasion d'observer dans mon Bal- Reducliage & ailleurs, que le laboureur proprietai-tion des re ne négligeoit point une terre sujette à une dimes, cense en bled; qu'il la cultivoit même pré- & laods. férablement à d'autres, dût-elle être de moindre raport par cette culture que par une autre; il veut qu'elle paye en nature ce qu'elle doit, parce qu'il ne craint rien tant que de débourser de l'argent par des apréciations. Tel est son génie, & l'on pouroit le mettre à profit pour donner faveur à la culture des bleds; en reduisant tous les dîmes en censes fixes; en convertissant les censes directes d'argent, en censes équivalentes de bled, & même les droits de laods à raison du fief, en une redevance annuelle en grain. On ne fauroit croire combien la culture seroit excitée par ce moyen. Chacun semeroit au moins pour l'aquit de sa redevance en nature; & on l'exciteroit bien plus encore, si l'on ajoutoit que toute apréciation de cette denrée seroit dessenduë.

Cette reduction n'est point si difficile à faire Dimes. que l'on s'imagine. Les Seigneurs décimateurs,

GS

après calcul fait du raport annuel de la dîme depuis 30. ans, & divifant également ce produit, conviendront facilement avec les cultivateurs du montant de la cense à fixer sur chaque pose de champ & de pré, selon le denombrement qui en sera fait. Cette égance lera très juste, & les cultivateurs sensés consentiront sans peine que la cense soit établie en proportion à la nature de chaque terroir; est faisant consideration des pailles qui resteront aux cultivateurs, au profit général de la cultivation, des prés secs qu'on rompra de tems en tems pour leur faire produire des bleds, & des défrichemens qui deviendront dès lors beaucoup plus fréquens. L'effet avantageux de ce changement se prouve par l'expérience des lieux où ces censes sont déja établies, & où il le trouve des piéces franches de dime. Il est connu que la culture des bleds y a plus de vogue que par tout ailleurs. Je ne puis m'empêcher de re'ever une faute des Seigneurs decimateurs qui perçoivent une dime en foin par tout où la charrus a passé une seule fois. Par là on rebute & avec raison les cultivateurs de cultiver jamais un pré franc de dîme; de peur de l'exposer à perdre cette franchise. Si ces Messieurs consultoient leurs vrais intérêts, ils renonceroient de bonne grace à ce droit, & se contenteroient de la dime en bled, lors que ces prés seroient ensemencés; au lieu qu'ils n'en tirent jamais rien.

Censes.

Il est encore plus aisé de convertir en bled les censes dues en argent, en prenant le prix mitoyen des bleds; & il seroit bien à propos de de saisir cette occasion pour égancer les redevances de chaque tenementier, le plus également qu'il seroit possible sur toutes les pièces. du même fief, afin d'éviter les abandonnations des terres surchargées, au grand préjudice de la culture totale. Affujettir celles qui se trouvent franches, moienant un juste équivalent, seroit encore un nouvel aiguillon pour les faire cultiver en bled, par les raisons ci-dessus.

Le changement proposé pour les laods, ou- Laods. tre l'avantage de favoriser la culture par leur reduction en censes fixes de graines, aura encore celui d'être beaucoup mieux fondé sur l'équité, & d'éviter des procès ruineux que les cas de laods occasionnent fréquemment. Je dis qu'il sera mieux fondé sur l'équité; car il paroit peu juste & même peu raisonnable, qu'une Piéce de terre paye si souvent des laods par des changemens de main, pendant qu'une autre de même nature en sera exempte pendant cent ans. N'y auroit - il pas plus d'égalité de fixer ce laod de 30. à 30. ans, fur une estimation raisonnable de chaque fond, & d'en affigner la 30. partie pour la cense annuelle qui feroit toujours fixée en bled. Il est très probable à la vérité que les riches tenementiers ne voudroient pas s'y assujettir, dans l'espérance que leurs terres ne passeroient pas de longtems en d'autres mains; de sorte que ce nouvel usage ne pouroit s'introduire que peu à peu par des voyes indirectes. Ainsi l'on pouroit statuer que ceux qui ne voudroient pas accepter ce changement, ne pouroient acquerir aucun fonds reduit à une cense en bled, sans

y affujettir ses autres fonds; & qu'à chaque changement de main des piéces restées sur l'ancien pied, on en percevroit le laod en entier, & l'on en régleroit la cense pour l'avenir, sinon on refuseroit la lodation.

Echan- Cette abolition des laods faciliteroit les échanges si favorables à la meilleure culture des bleds, & à la supréssion des haves qui en diminuent le produit. Si même elle ne pouvois avoir lieu, on devroit au moins affranchir les échanges de la double finance du laod & la reduire à un feul.

Retrait. Le droit de retrait attribué aux proprietaires aboutissans après le droit des parens, seroit encore bien favorable par la même raison à cette culture.

Lors qu'il se trouve des propriétaires pauvres, & qui par l'impossibilité d'achetter des semences. ces, laissent leur terrein en friche, les communautés devroient par le moyen de la bourie des pauvres, être tenus de leur avancer ces semences, avec le privilége d'être les premiers pour la faisse, & le remboursement de ces avances, de même que les particuliers qui exercent cette charité si agréable à Dieu & li profitable à la bonne cultivation.

Liberté Je conviens avec M. DE MIRABEAU, du com-que la liberté du commerce est la source de l'abondance, en encourageant puissamment la merce. culture de ces denrées; aussi ne voudrois-je y déroger dans toute la Suisse, que dans les cas d'une disette générale & des plus grandes. Je ne puis souffrir ces distinctions odieuses établies dans les villes, sous prétexte de police lice, entre les bourgeois & les forains; celle des heures d'achat, & semblables réglemens très genans pour le commerce. Plus les marchés feront libres, plus ils seront fréquentés par les acheteurs, & plus ceux ci abonderont, plus les marchands de bleds & les cultivateurs en amèneront. Les marchés publics ne doivent pas être envisagés seulement comme l'aprovisionnement des villes; mais comme un dépot général destiné & déterminé pour le commerce. Plus il sera libre, plus il grossira. La police doit l'étendre & non le retraindre.

Je ne saurois convenir si facilement avec Maga-M. DE MIRABEAU, de l'inutilité des Ma-zins. gazins de bled. Rien, à mon avis de plus utile dans les petits Etats qui n'ont pas les mêmes ressources que les grands. Les magazins seuls peuvent affranchir un petit Etat de la dépendance de ses voisins, & prévenir les extrémités d'une disette. Je veux bien, comme lui, croire préjudiciables au commerce & à la culture, les greniers dans lesquels le gouvernement oblige de faire sa provision: Encore faudroit - il en excepter les Etats dans l'enceinte desquels on ne recueille pas à suffisance du bled, ou qui le tirent ordinairement du dehors. Je n'entends ici par les magazins ou greniers publics, que ceux qui sont destinés à ne s'ouvrir que dans les cas de grandes disettes, & surtout pour avancer en des tems si durs des semences aux pauvres cultivateurs, en les remettant aux communes qui en seroient toujours responsables. Je ferois Plus; j'engagerois des particuliers ou des Sociétés

ciétés à former eux-mêmes des magazins : Je leur accorderois la liberté de ce commerce; je leur ferois des avances d'argent, sous de bonnes suretés, mais à bas intérêt; en leur faisant même la faveur de leur prêter des bâtimens pour ferrer leurs grains. Les particuliers fauront toujours mieux faire ce commerce avec profit, conserver les bleds, acheter & vendre à propos, que ne le feront des

prépofés agissans pour un public.

L'utilité de ces magazins, ou de ces dépots particuliers se manifestera dans l'abondance & dans la difette. Dans le premier cas ils favoriseront par leurs achats, le débit journalier des cultivateurs, & préviendront ou adouciront par leurs ventes les rigueurs de la cherté. Et qu'on ne dise pas que les seuls habitans des villes s'en prévaudront : dans ces tems malheureux peu de cultivateurs ont du superflu; il s'en trouve beaucoup alors qui sont dans le cas d'acheter du grain, foit pour leur subsistance, soit pour leurs semailles.

Le monopole ni l'exportation ne sont point à craindre, pourvû seulement que le gouvernement favorise plusieurs affociations, & tienne toujours des magazins publics prêts à s'ouvrir pour les contrebalancer. Le haut prix du grain dans les tems de disette, les frais des voitures, les avances faites pour ensemencer les terres, les terreins à clos labourés à l'extraordinaire, & toujours d'un grand raport, l'obligation d'augmenter la culture des bleds pour l'aquit des censes, seront autant de digues oposées au torrent du monopole, & qui feront bientôt cesser les malheurs de la difette.

III. ESSAI